Service Public
Fédéral
FINANCES

DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

TITULAIRES OCCUPANTS

SPÉCIFICATIONS DE PRODUIT

1. APERÇU GÉNÉRAL

1.1 INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉDACTION DES SPÉCIFICATIONS DU PRODUIT

Titre des spécifications du produit : Titulaires occupants
Date de référence : 01/01/2024
Contacts : Service Public Fédéral Finances
Boulevard du Roi Albert II, 33
1030 Bruxelles
Email : datadelivery@minfin.fed.be
Site web : https://finances.belgium.be/fr
Langues des spécifications du produit : Néerlandais, Français
Format de distribution : PDF
Standard de rédaction : les spécifications du produit sont écrites selon le standard ISO 19131.

1.2 TERMINOLOGIE ET DÉFINITIONS

Dans le cadre de la présente spécification, les définitions suivantes sont d'applications.

Remarque : les définitions présentes dans le document n'ont aucune valeur légale ou officielle. Elles ne sont proposées qu'à titre purement indicatif afin d'aider à la compréhension du concept défini.

Objet et type d'objets
Un objet est une abstraction d'un phénomène du monde réel représentée dans le jeu de données. **Un type d'objets** est un ensemble **d'objets** caractérisés par des **attributs** identiques.

Jeu de données
Un jeu de données correspond à un ensemble identifiable de données, correspondant à autant **d'objets** d'un ou de plusieurs **types**, conforme à des spécifications clairement établies.

Catalogue d'objets
Un **catalogue d'objets** correspond à l'ensemble que forment la définition des **types d'objets** compris dans un jeu de données et à la définition de leurs **attributs** respectifs.

Type d'objets abstrait
Un **type d'objets** est dit abstrait dès lors qu'il n'est pas en tant que tel présent dans le jeu de données, mais qu'il est référencé dans le catalogue et qu'il a été construit de manière à reprendre l'ensemble des propriétés communes aux types d'objets constituant le jeu de données.

Attribut
Un attribut correspond à une propriété d'un **objet** ou d'un **type d'objets**. Dans le catalogue d'**objets**, l'**attribut** d'un **type d'objets** se détermine par son nom, sa définition et éventuellement, les valeurs que peuvent prendre cet **attribut** (i.e. le domaine) et leurs unités. Dans un jeu de données, l'**attribut** d'un **objet** est déterminé par son nom et sa valeur.

Bien immeuble
Un **bien immeuble** correspond à un bien qui ne peut être déplacé. Aux termes du code civil, les fonds de terre et les bâtiments sont **immeubles par nature**, alors que certains objets, placés sur un **bien immeuble** par la personne jouissant de ce bien afin de l'exploiter, sont **immeubles par destination**.

Contribuable
Par **contribuable**, est entendu tout titulaire d'un droit réel sur un bien immobilier qui lui en confère la jouissance et le rend a priori redevable du précompte immobilier. Il s'agit d'un des droits réels suivants : la pleine propriété, l'usufruit, la superficie, l'emphytéose, et le droit d'usage ou d'habitation. Par **contribuable**, est également entendu tout possesseur sans titre d'un bien immobilier. Le **contribuable** peut être une personne morale ou une personne physique. Plusieurs **contribuables** peuvent jouir, dans l'indivision, d'un même bien immobilier.

Précompte immobilier
Le précompte immobilier correspond à un impôt annuel qui échoit aux propriétaires d'un bien immobilier situé en Belgique. Son calcul est basé sur le revenu cadastral du bien immobilier.

Revenu cadastral
Le revenu cadastral d'un bien immobilier correspond à sa valeur locative normale annuelle nette au 1er janvier 1975. Il a été établi sur base de ses caractéristiques ayant un impact sur les loyers qui peuvent en être perçus.

Exonération du précompte immobilier
L'exonération correspond à la dispense de s'acquitter du précompte immobilier les propriétaires de certains biens immobiliers. L'exonération se fonde essentiellement sur l'article 253 du CIR, qui exonère de précompte immobilier. Cet article a été régionalisé, il faut donc se référer aux décrets et ordonnances en vigueur pour établir sa portée complète.

Parcelle patrimoniale
La **parcelle** correspond à l'unité de base et du calcul de l'impôt foncier caractérisée par l'ensemble de personnes morales ou physiques qui disposent de droits réels dessus, par sa nature unique, et par sa continuité physique. Une **parcelle** patrimoniale ne peut appartenir qu'à une seule commune.

Destination morphologique
La **destination morphologique** de la parcelle correspond à la destination du bien immobilier déterminée sur base de ses caractéristiques en termes de construction et d'aménagement. Elle correspond donc à l'usage prévu pour le bien immobilier au moment de la conception de sa configuration actuelle. Elle ne correspond donc pas à l'usage qui en est réellement fait, ou à la destination légale de la zone où il est situé.

Modification notable
Par modification notable, on entend toute transformation physique d'un bien immeuble susceptible d'augmenter son revenu cadastral de 50€ ou de 15% de sa valeur originale.

Indivision
L'**indivision** correspond à la situation caractérisant un bien sur lesquels s'exercent des droits réels identiques appartenant à des titulaires différents. Chaque co-titulaire dispose d'une **quotité indivise**. L'**indivision** peut s'appliquer ici i aux **biens immeubles**, par nature, par destination ou par objet. Ainsi, un bien immobilier peut être détenu en pleine propriété par plusieurs personnes ans l'**indivision**, au même titre qu'un droit de superficie ou une emphytéose.

1.3 ABRÉVIATIONS UTILISÉES

SPF : Service Public Fédéral
AGDP : Administration générale de la documentation patrimoniale du SPF Finances
IANA : Internet Assigned Numbers Authority
CIR : Code d'impôt sur les revenus
BCE : Banque Carrefour des Entreprises
DG : Direction Générale
INS : ex-Institut National de Statistique, dissous et remplacé par la DG Statistiques du SPF Economie

1.4 DESCRIPTION INFORMELLE DU PRODUIT

Titulaires occupants correspond au jeu de données relatif aux personnes domiciliées dans un bien sur lequel elles-mêmes, ou un membre de leur famille, exerce un droit réel tel que le SPF Finances l'a consigné à des fins d'enregistrement. Ce jeu de données est composé de sept classes. La première classe reprend, à l'échelle nationale, pour chaque combinaison tranche d'âge – sexe, par type de droit réel, le nombre de personnes physiques disposant dudit droit sur leur domicile. L'absence de droit réel correspond ici à un droit réel fictif de façon à identifier les personnes physiques dépourvues de droits sur leur domicile. La deuxième classe reprend ces informations à l'échelle des trois régions. Les classes suivantes font de même à l'échelle des provinces, des

arrondissements, des communes, des divisions cadastrales et des secteurs statistiques. Le jeu de données est librement téléchargeable, sous forme de CSV zippés.

Titulaires occupants est constitué à partir de la base de données cadastrales de référence et à partir de la base de données relatives aux personnes physiques. Dans la première, sont consignés, pour chaque parcelle, les titulaires de droits réels ainsi que la nature de leur droit. Ces variables sont déterminées après l'enregistrement d'un acte translatif de droit réel.

Dans la seconde base de données, sont reprises, pour chaque personne physique, diverses informations provenant du Registre National, source authentique en ce qui concerne les personnes physiques belges ou en ce qui concerne les étrangers domiciliés en Belgique, ou provenant du Registre BIS, source authentique en ce qui concerne les étrangers ayant un intérêt en Belgique sans y être domiciliés.

2. PÉRIMÈTRE DES SPÉCIFICATIONS

Ces spécifications de produit s'appliquent uniformément à l'entièreté du produit décrit, sans distinction d'échelle spatiale.

3. IDENTIFICATION DU PRODUIT

3.1 TITRE

Titulaires occupants

3.2 VERSION

Identifiant de version : 5.0
Date de référence : 01/01/2024

3.3 DESCRIPTION

Titulaires occupants correspond au jeu de données relatif aux personnes domiciliées dans un bien sur lequel elles-mêmes, ou un membre de leur famille, exerce un droit réel tel que le SPF Finances l'a consigné à des fins d'enregistrement. Ce jeu de données est composé de sept classes. La première classe reprend, à l'échelle nationale, pour chaque combinaison tranche d'âge – sexe, par type de droit réel, le nombre de personnes physiques disposant dudit droit sur leur domicile. L'absence de droit réel correspond ici à un droit réel fictif de façon à identifier les personnes physiques dépourvues de droits sur leur domicile. La deuxième classe reprend ces informations à l'échelle des trois régions. Les classes suivantes font de même à l'échelle des provinces, des arrondissements, des communes, des divisions cadastrales et des secteurs statistiques. Le jeu de données est librement téléchargeable, sous forme de CSV zippés.

3.4 THÈME(S)

Les données comprises dans cet ensemble appartiennent à la catégorie thématique suivante :
Société.

3.5 COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

Les données comprises dans cet ensemble couvrent l'entièreté du territoire national belge.

3.6 COUVERTURE TEMPORELLE

Les données comprises dans cet ensemble reflètent la situation au 1er janvier 2024.

3.7 TYPE DE REPRÉSENTATION SPATIALE

Les données comprises dans cet ensemble sont des tables de texte, c'est-à-dire qu'aucun attribut des objets n'en spécifie la géométrie. Leurs géométries peuvent être retrouvées *via* leurs identifiants uniques respectifs.

4. CONTENU ET STRUCTURE DES DONNÉES

Le contenu du jeu de données décrit par le présent document est spécifié au moyen d'un catalogue d'objets.

4.1 CATALOGUE D'OBJETS

Le jeu de données contient sept types d'objets hiérarchiquement établis :

- NationalWideOwnerOccupant ;
- RegionalWideOwnerOccupant ;
- ProvincialWideOwnerOccupant ;
- ArrondissementWideOwnerOccupant ;
- MunicipalityWideOwnerOccupant ;
- DivisionWideOwnerOccupant ;
- StatisticalUnitWideOwnerOccupant.

Ces sept types d'objets correspondent respectivement aux territoires suivants :

- Le territoire national ;
- Le territoire des trois régions (au sens de l'article 3 de la constitution) ;
- Le territoire des provinces, ainsi que celui de la région de Bruxelles-Capitale ;
- Le territoire des arrondissements administratifs ;
- Le territoire des communes ;
- Le territoire des divisions cadastrales ;
- Le territoire des secteurs statistiques.

4.1.1 Propriétés communes des types d'objets de Titulaires occupants

Sept propriétés sont communes à l'ensemble des types d'objets constituant le jeu de données Titulaires occupants. Ces propriétés sont définies dans le présent catalogue comme des attributs du type d'objet générique « Type générique – Titulaires occupants ».

Les sept types d'objets constituant le jeu de données sont dès lors définis comme des instances spécifiques de ce type générique, dont ils héritent l'ensemble des propriétés, alors que ce type générique est un type d'objets abstrait. Cette méthode évite de définir ces attributs à l'identique pour chaque jeu de données.

4.1.1.1 Type générique – Titulaires occupants

Identifiant du type	OwnerOccupantGenericType
Nom du type	Type générique – Titulaires occupants
Type générique	Néant
Définition du type	Type d'objets abstrait comprenant l'ensemble des attributs communs aux types d'objets constituant le jeu de données Titulaires occupants.

4.1.1.1.1 Identifiant de l'objet

Identifiant de l'attribut	NISCode
Nom de l'attribut	Identifiant de l'objet
Définition de l'attribut	Identifiant unique de l'objet, maintenu par le SPF Economie (i.e. le code INS de l'unité administrative ou statistique) sauf dans le cas du type d'objets DivisionWideOwnerOccupant, pour lequel l'AGDP définit l'identifiant.

4.1.1.1.2 Nom français de l'objet

Identifiant de l'attribut	NameFre
Nom de l'attribut	Nom français de l'objet

Définition de l'attribut	Nom officiel en français de l'objet. L'attribut provient de la constitution, dans le cas des objets appartenant aux types NationalWideOwnerOccupant et RegionalWideOwnerOccupant. L'attribut provient de l'Arrêté Royal du 24 juin 1988, dans le cas des objets appartenant aux types ProvincialWideOwnerOccupant, ArrondissementWideOwnerOccupant et MunicipalityWideOwnerOccupant et à la condition que les objets existent lors de l'entrée en vigueur de l'Arrêté Royal. Dans les autres cas, l'attribut provient de diverses sources consolidées.

4.1.1.1.3 Nom néerlandais de l'objet

Identifiant de l'attribut	NameDut
Nom de l'attribut	Nom néerlandais de l'objet
Définition de l'attribut	Nom officiel en néerlandais de l'objet. L'attribut provient de la constitution, dans le cas des objets appartenant aux types NationalWideOwnerOccupant et RegionalWideOwnerOccupant. L'attribut provient de l'Arrêté Royal du 24 juin 1988, dans le cas des objets appartenant aux types ProvincialWideOwnerOccupant, ArrondissementWideOwnerOccupant et MunicipalityWideOwnerOccupant et à la condition que les objets existent lors de l'entrée en vigueur de l'Arrêté Royal. Dans les autres cas, l'attribut provient de diverses sources consolidées.

4.1.1.1.4 Nom allemand de l'objet

Identifiant de l'attribut	NameGer
Nom de l'attribut	Nom allemand de l'objet
Définition de l'attribut	Nom officiel en allemand de l'objet. L'attribut provient de la constitution, dans le cas des objets appartenant aux types NationalWideOwnerOccupant et RegionalWideOwnerOccupant. L'attribut provient de l'Arrêté Royal du 24 juin 1988, dans le cas des objets appartenant aux types ProvincialWideOwnerOccupant, ArrondissementWideOwnerOccupant et MunicipalityWideOwnerOccupant et à la condition que les objets existent lors de l'entrée en vigueur de l'Arrêté Royal et sis dans la région linguistique de langue allemande. Dans les autres cas, l'attribut provient de diverses sources consolidées.

4.1.1.1.5 Type de personnes

Identifiant de l'attribut	PersonType	
Nom de l'attribut	Type de personnes	
Définition de l'attribut	Type de personnes physiques classées par tranche d'âge décennale et par sexe tels qu'ils sont consignés au Registre National.	
Valeurs de l'attribut		
Code	Nom français	Définition
M9	Personnes de sexe masculin de moins de 10 ans	Personnes de sexe masculin de moins de 10 ans
M10	Personnes de sexe masculin âgées de 10 à 19 ans	Personnes de sexe masculin âgées de 10 à 19 ans
M20	Personnes de sexe masculin âgées de 20 à 29 ans	Personnes de sexe masculin âgées de 20 à 29 ans

M30	Personnes de sexe masculin âgées de 30 à 39 ans	Personnes de sexe masculin âgées de 30 à 39 ans
M40	Personnes de sexe masculin âgées de 40 à 49 ans	Personnes de sexe masculin âgées de 40 à 49 ans
M50	Personnes de sexe masculin âgées de 50 à 59 ans	Personnes de sexe masculin âgées de 50 à 59 ans
M60	Personnes de sexe masculin âgées de 60 à 69 ans	Personnes de sexe masculin âgées de 60 à 69 ans
M70	Personnes de sexe masculin âgées de 70 à 79 ans	Personnes de sexe masculin âgées de 70 à 79 ans
M80	Personnes de sexe masculin âgées de 80 à 89 ans	Personnes de sexe masculin âgées de 80 à 89 ans
M90	Personnes de sexe masculin âgées de 90 et plus	Personnes de sexe masculin âgées de 90 et plus
MUnknown	Personnes de sexe masculin d'âge inconnu	Personnes de sexe masculin d'âge inconnu
MTotal	Personnes de sexe masculin de tous âges confondus	Personnes de sexe masculin de tous âges confondus
F9	Personnes de sexe féminin de moins de 10 ans	Personnes de sexe féminin de moins de 10 ans
F10	Personnes de sexe féminin âgées de 10 à 19 ans	Personnes de sexe féminin âgées de 10 à 19 ans
F20	Personnes de sexe féminin âgées de 20 à 29 ans	Personnes de sexe féminin âgées de 20 à 29 ans
F30	Personnes de sexe féminin âgées de 30 à 39 ans	Personnes de sexe féminin âgées de 30 à 39 ans
F40	Personnes de sexe féminin âgées de 40 à 49 ans	Personnes de sexe féminin âgées de 40 à 49 ans
F50	Personnes de sexe féminin âgées de 50 à 59 ans	Personnes de sexe féminin âgées de 50 à 59 ans
F60	Personnes de sexe féminin âgées de 60 à 69 ans	Personnes de sexe féminin âgées de 60 à 69 ans

F70	Personnes de sexe féminin âgées de 70 à 79 ans	Personnes de sexe féminin âgées de 70 à 79 ans
F80	Personnes de sexe féminin âgées de 80 à 89 ans	Personnes de sexe féminin âgées de 80 à 89 ans
F90	Personnes de sexe féminin âgées de 90 et plus	Personnes de sexe féminin âgées de 90 et plus
FUnknown	Personnes de sexe féminin d'âge inconnu	Personnes de sexe féminin d'âge inconnu
FTotal	Personnes de sexe féminin de tous âges confondus	Personnes de sexe féminin de tous âges confondus
GenderUnknown	Personnes de sexe inconnu	Personnes de sexe inconnu
Total	Personnes de tous sexes et tous âges confondus	Personnes de tous sexes et tous âges confondus

4.1.1.1.6 Type de domiciles

Identifiant de l'attribut	HousingRightType	
Nom de l'attribut	Type de domiciles	
Définition de l'attribut	Type de domiciles, classés en fonction des personnes propriétaires des parcelles correspondantes. Les droits réels conférant la jouissance d'un bien sont assimilés à la propriété (i.e. la pleine propriété, l'usufruit, l'emphytéose, la superficie, le droit d'usage ou d'habitation). Les domiciles relevant simultanément de plusieurs catégories sont affectés à la catégorie définie en premier. Pour les types SPOUSESPUPES, COHABITANTPUPES, ANCESTORPUPES et DESCENDANTPUPES, il faut que le propriétaire de la parcelle y soit également domicilié.	
Valeurs de l'attribut		
Code	Nom français	Définition
OCCUPANTPUPES	Domicile en propriété personnelle	Parcelle(s) correspondant au domicile propriété(s) de la personne domiciliée.
SPOUSESPUPES	Domicile propriété de l'époux ou de l'épouse	Parcelle(s) correspondant au domicile propriété(s) de l'époux ou de l'épouse de la personne domiciliée.
COHABITANTPUPES	Domicile propriété du ou de la cohabitante légale	Parcelle(s) correspondant au domicile propriété(s) du cohabitant légal ou de la cohabitante légale de la personne domiciliée.
ANCESTORPUPES	Domicile propriété d'un ascendant direct	Parcelle(s) correspondant au domicile propriété(s) d'au moins un ascendant au premier degré de la personne domiciliée.
DESCENDANTPUPES	Domicile propriété d'un descendant direct	Parcelle(s) correspondant au domicile propriété(s) d'au moins un descendant au premier degré de la personne domiciliée.

OTHER	Domicile propriété d'un tiers sans lien prédéfini	Parcelle(s) correspondant au domicile propriété(s) d'un tiers sans lien prédéfini avec la personne domiciliée.

4.1.1.1.7 Nombre de personnes

Identifiant de l'attribut	PersonNumber
Nom de l'attribut	Nombre de personnes
Définition de l'attribut	Nombre de personnes de la catégorie concernée résidant dans l'objet décrit et résidant dans un domicile du type considéré.

4.1.2 Territoire national – Titulaires occupants

Identifiant du type	NationalWideOwnerOccupant
Nom du type	Territoire national – Titulaires occupants
Type générique	OwnerOccupantGenericType
Définition du type	Type composé d'un objet unique correspondant à l'ensemble du territoire national.

4.1.3 Territoire des régions – Titulaires occupants

Identifiant du type	RegionalWideOwnerOccupant
Nom du type	Territoire des régions – Titulaires occupants
Type générique	OwnerOccupantGenericType
Définition du type	Type composé de trois objets correspondant aux territoires respectifs des trois régions.

4.1.3.1 Objet fictif

Identifiant de l'attribut	Fictious
Nom de l'attribut	Objet fictif
Définition de l'attribut	Attribut booléen, indiquant si l'objet considéré est réel (0) ou fictif (1). Il ne vaut 1 que pour l'objet fictif regroupant les personnes dont le domicile n'a pas correctement été géoréférencé et donc relié à un objet réel.

4.1.4 Territoire des provinces – Titulaires occupants

Identifiant du type	ProvincialWideOwnerOccupant
Nom du type	Territoire des provinces – Titulaires occupants
Type générique	OwnerOccupantGenericType
Définition du type	Type composé de trois objets correspondant aux territoires respectifs des dix provinces, ainsi que du territoire de la région de Bruxelles-Capitale.

4.1.4.1 Objet fictif

Identifiant de l'attribut	Fictious
Nom de l'attribut	Objet fictif
Définition de l'attribut	Attribut booléen, indiquant si l'objet considéré est réel (0) ou fictif (1). Il vaut 1 pour l'objet fictif regroupant les personnes dont le domicile n'a pas correctement été géoréférencé et donc relié à un objet réel. En outre, il vaut 1 pour l'objet correspondant à la Région de Bruxelles-Capitale, qui est intégrée à ce type d'objets pour représenter l'ensemble du territoire national, alors qu'elle est soustraite à l'organisation provinciale.

4.1.5 Territoire des arrondissements – Titulaires occupants

Identifiant du type	ArrondissementWideOwnerOccupant
Nom du type	Territoire des arrondissements – Titulaires occupants
Type générique	OwnerOccupantGenericType

Définition du type	Type composé d'objets correspondant aux territoires respectifs des arrondissements.

4.1.5.1 Objet fictif

Identifiant de l'attribut	Fictious
Nom de l'attribut	Objet fictif
Définition de l'attribut	Attribut booléen, indiquant si l'objet considéré est réel (0) ou fictif (1). Il ne vaut 1 que pour l'objet fictif regroupant les personnes dont le domicile n'a pas correctement été géoréférencé et donc relié à un objet réel.

4.1.6 Territoire des communes – Titulaires occupants

Identifiant du type	MunicipalityWideOwnerOccupant
Nom du type	Territoire des communes – Titulaires occupants
Type générique	OwnerOccupantGenericType
Définition du type	Type composé d'objets correspondant aux territoires respectifs des communes.

4.1.6.1 Objet fictif

Identifiant de l'attribut	Fictious
Nom de l'attribut	Objet fictif
Définition de l'attribut	Attribut booléen, indiquant si l'objet considéré est réel (0) ou fictif (1). Il ne vaut 1 que pour l'objet fictif regroupant les personnes dont le domicile n'a pas correctement été géoréférencé et donc relié à un objet réel.

4.1.7 Territoire des arrondissements – Titulaires occupants

Identifiant du type	DivisionWideOwnerOccupant
Nom du type	Territoire des arrondissements – Titulaires occupants
Type générique	OwnerOccupantGenericType
Définition du type	Type composé d'objets correspondant aux territoires respectifs des divisions cadastrales (les divisions cadastrales correspondent, approximativement aux communes qui existaient avant la fusion reconnue par la loi du 30 décembre 1975).

4.1.7.1 Objet fictif

Identifiant de l'attribut	Fictious
Nom de l'attribut	Objet fictif
Définition de l'attribut	Attribut booléen, indiquant si l'objet considéré est réel (0) ou fictif (1). Il ne vaut 1 que pour l'objet fictif regroupant les personnes dont le domicile n'a pas correctement été géoréférencé et donc relié à un objet réel.

4.1.8 Territoire des secteurs statistiques – Titulaires occupants

Identifiant du type	StatisticalUnitWideOwnerOccupant
Nom du type	Territoire des secteurs statistiques – Titulaires occupants
Type générique	OwnerOccupantGenericType
Définition du type	Type composé d'objets correspondant aux territoires respectifs des secteurs statistiques belges, dont les géométries sont maintenues par le SPF Economie. Il ne s'agit pas d'une unité légale, mais d'une unité de travail du SPF Economie.

4.1.8.1 Objet fictif

Identifiant de l'attribut	Fictious
Nom de l'attribut	Objet fictif

Définition de l'attribut	Attribut booléen, indiquant si l'objet considéré est réel (0) ou fictif (1). Il ne vaut 1 que pour l'objet fictif regroupant les personnes dont le domicile n'a pas correctement été géoréférencé et donc relié à un objet réel.

5. SYSTÈMES DE RÉFÉRENCE

5.1 SYSTÈME DE RÉFÉRENCE SPATIAL

Conformément à ce qui est décrit au point 3.7 relatif au type de couverture spatiale, le jeu de données décrit par les présentes spécifications ne contient aucune géométrie. Dès lors, la présente section est sans objet.

5.2 SYSTÈME DE RÉFÉRENCE TEMPOREL

Les dates sont exprimées dans le calendrier grégorien.

6. QUALITÉ DES DONNÉES

6.1 CONTRÔLE DE QUALITÉ

Il n'existe aucun test visant à s'assurer de la qualité du jeu de données décrit. Des vérifications ciblées sont opérées sur le terrain pour s'assurer de la conformité des informations déclarées. Des vérifications continues visent à s'assurer de la cohérence globale des données.

6.2 GÉNÉALOGIE

Titulaires occupants est constitué à partir de la base de données cadastrales de référence et à partir de la base de données relatives aux personnes physiques. Dans la première, sont consignés, pour chaque parcelle, les titulaires de droits réels ainsi que la nature de leur droit. Ces variables sont déterminées après l'enregistrement d'un acte translatif de droit réel.

Dans la seconde base de données, sont reprises, pour chaque personne physique, diverses informations provenant du Registre National, source authentique en ce qui concerne les personnes physiques belges ou en ce qui concerne les étrangers domiciliés en Belgique, ou provenant du Registre BIS, source authentique en ce qui concerne les étrangers ayant un intérêt en Belgique sans y être domiciliés.

7. DISTRIBUTION DU JEU DE DONNÉES

7.1 FORMAT DE DISTRIBUTION

Le jeu de données est disponible au format CSV.

7.2 VERSION DU FORMAT

La version 1.0 du format précité est d'application.

7.3 SPÉCIFICATION DU FORMAT

Les spécifications du format sont maintenues par l'IANA et disponibles à la présente URL :
https://www.iana.org/assignments/media-types/text/csv.

7.4 LANGUES DU JEU DE DONNÉES

Le jeu de données est multilingue et contient des champs textuels en Néerlandais, en Français et en Allemand.

7.5 CODAGE DES CARACTÈRES

Les caractères sont encodés en UTF-8.

8. MÉTADONNÉES

Les métadonnées sont pleinement consultables à l'adresse suivante :
https://www.geo.be/catalog/details/a54ced71-dcc5-4b51-99f5-40b391631727.

9. MISE À JOUR DES DONNÉES

Le jeu de données est mis à jour annuellement en se basant sur les données patrimoniales du 1er janvier de l'année en cours.

10. TABLE DES MATIÈRES

1 APERÇU GÉNÉRAL 2
1.1 INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉDACTION DES SPÉCIFICATIONS DU PRODUIT 2
1.2 TERMINOLOGIE ET DÉFINITIONS 2
1.3 ABRÉVIATIONS UTILISÉES 3
1.4 DESCRIPTION INFORMELLE DU PRODUIT 3

2 PÉRIMÈTRE DES SPÉCIFICATIONS 4

3 IDENTIFICATION DU PRODUIT 4
3.1 TITRE 4
3.2 VERSION 4
3.3 DESCRIPTION 4
3.4 THÈME(S) 4
3.5 COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE 4
3.6 COUVERTURE TEMPORELLE 4
3.7 TYPE DE REPRÉSENTATION SPATIALE 4

4 CONTENU ET STRUCTURE DES DONNÉES 4
4.1 CATALOGUE D'OBJETS 5

5 SYSTÈMES DE RÉFÉRENCE 11
5.1 SYSTÈME DE RÉFÉRENCE SPATIAL 11
5.2 SYSTÈME DE RÉFÉRENCE TEMPOREL 11

6 QUALITÉ DES DONNÉES 11
6.1 CONTRÔLE DE QUALITÉ 11
6.2 GÉNÉALOGIE 11

7 DISTRIBUTION DU JEU DE DONNÉES 11
7.1 FORMAT DE DISTRIBUTION 11
7.2 VERSION DU FORMAT 11
7.3 SPÉCIFICATION DU FORMAT 11
7.4 LANGUES DU JEU DE DONNÉES 11
7.5 CODAGE DES CARACTÈRES 11

8 MÉTADONNÉES 11

9 MISE À JOUR DES DONNÉES 12

10 TABLE DES MATIÈRES 13